

**RÈGLEMENT JEUX-CONCOURS SALON ENERGAIA  
11 ET 12 DECEMBRE 2024**

**« Devinez le poids d'une couronne Prysmar H1Z222-K de 50 mètres et gagnez peut-être une veste Helly Hansen. »**

**Article 1 : L'organisateur**

Prysmian Câbles & Systèmes France, 23 Avenue Aristide Briand, BP 801, 89100 Paron Cedex, immatriculée au RCS de Sens sous le numéro B095750311, et enregistrée sous le Siret : 095750311, organise un jeu-concours pendant le salon ENERGAIA de Montpellier les 11 et 12 décembre 2024, intitulé :

**« Devinez le poids d'une couronne Prysmar H1Z222-K de 50 mètres et gagnez peut-être une veste Helly Hansen »**

**Article 2 : Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et libertés. Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du concours. Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel du groupe Prysmian et de toutes ses entités, les membres de leur famille ainsi que les membres des sociétés concurrentes et du groupe Prysmian.

**Article 3 : Dates du jeu**

11 et 12 décembre 2024.

**Article 4 : Modalités de participation**

Pour participer au jeu **« Devinez le poids d'une couronne Prysmar H1Z222-K de 50 mètres et gagnez peut-être une veste Helly Hansen »** les personnes devront deviner le poids exact de la couronne H1Z222-K de 50 mètres et ensuite mentionner leur hypothèse sur le formulaire numérique du jeu. La participation au jeu implique une inscription gratuite et sans aucun engagement au Prysmian Club. Le participant ayant la réponse exacte ou la plus proche est désigné gagnant. En cas de réponses ex-aequo, un tirage au sort sera effectué pour désigner le gagnant parmi celles-ci. Chaque participation au jeu implique le versement par Prysmian de 1,00 € à l'association Électriciens Sans Frontières.

**Article 5 : Définition des lots**

Jeu **« Devinez le poids d'une couronne Prysmar H1Z222-K de 50 mètres et gagnez peut-être une veste Helly Hansen »** Le gagnant de la veste Helly Hansen sera désigné le 18 décembre 2024. Le lot correspond à une valeur de 200,00 € TTC.

**Article 6 : Modalités d'attribution « Devinez le poids d'une couronne Prysmar H1Z222-K de 50 mètres et gagnez peut-être une veste Helly Hansen »**

Le gagnant sera contacté par téléphone ou par email à l'issue du jeu. Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra sa qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

**Article 7 : Données nominatives et personnelles**

Les joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les organisateurs utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports. Les

données à caractère personnel recueillies concernant les joueurs sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de sa participation au jeu. Elles sont destinées aux organisateurs, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

#### **Article 8 : Responsabilités et droits**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'inadéquation entre la taille de la veste Helly Hansen attribuée et les attentes ou besoins du gagnant.

#### **Article 9 : Conditions d'exclusion**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent Règlement sans aucune réserve ni condition préalable du participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution du lot.

#### **Article 10 : Disponibilité Règlement, modalités de remboursement**

Le présent règlement est disponible sur simple demande par mail à [contact@asteria-communication.fr](mailto:contact@asteria-communication.fr). L'envoi du règlement en retour sera réalisé par voie numérique.

#### **Article 11 : Juridictions compétentes**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents. Le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.

V1, 28/11/2024